

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

**G/SPS/W/56**

2 avril 1996

(96-1195)

---

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

## DECLARATION FAITE PAR LE REPRESENTANT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE A LA REUNION DES 20 ET 21 MARS 1996

L'OMS a le statut d'observateur au Comité depuis l'an dernier. Pendant que les travaux du Comité progressaient, l'OMS a mis en place un processus d'examen interne visant à redéfinir son rôle dans le contexte de l'Accord SPS et des autres Accords de l'OMC. Au cours de ce processus, on a pu constater que le secteur de la santé au niveau national n'était pas toujours bien informé des conséquences des nouveaux Accords de l'OMC. Cette situation est peut-être en partie attribuable à un défaut de communication entre les différents secteurs de l'administration.

A cet égard, nous prévoyons d'organiser une réunion d'information pour les délégués qui assisteront à la prochaine session de l'Assemblée mondiale de la Santé, qui débutera le 20 mai. Cette réunion d'information sera axée tout particulièrement sur le rôle du secteur de la santé dans le contexte de plusieurs des Accords de l'OMC qui touchent à la santé, y compris l'Accord SPS.

L'OMS est fermement convaincue qu'il est urgent d'améliorer le réseau d'informations entre les différents secteurs et que tous les ministères concernés devraient avoir accès aux renseignements dont ils ont besoin. Elle serait donc très reconnaissante aux représentants de bien vouloir prendre note de la situation et transmettre cet important message à leurs collègues des départements de la santé qui font partie des délégations à l'Assemblée mondiale de la Santé.

L'OMS espère que cette initiative l'aidera aussi à obtenir des décideurs du secteur de la santé qu'ils s'engagent à fond. Cela sera très utile lorsque les Membres de l'OMC, dont la majorité sont également Membres de l'OMS (pays en développement ou industrialisés), se conformeront à l'Accord SPS, qui, après tout, porte dans une large mesure sur l'innocuité des denrées alimentaires et la protection de la santé. Nous pensons que la participation de tous les secteurs concernés, ainsi que la formation d'un vrai consensus et l'établissement d'une coordination véritable entre ces secteurs, sont essentiels à la bonne mise en oeuvre de l'Accord. Dans ce contexte, il faut rappeler que les Accords de l'OMC qui touchent à la santé confèrent une plus grande importance aux fonctions normatives de l'OMS. Il en résulte de nouveaux défis et des besoins en ressources supplémentaires à un moment où cette organisation éprouve des difficultés financières, comme d'autres institutions des Nations Unies.

L'OMS voudrait remercier ses partenaires pour leur collaboration constante; elle espère pouvoir compter sur un soutien accru des pays Membres et des autres organisations, ce qui lui permettrait de poursuivre et de renforcer ses opérations en faveur de ses pays Membres, en collaboration avec l'OMC, la FAO et l'OIE.